Mr Mme GOUIN Jacques Enquête publique

4 rue de l’abreuvoir Puits des noyers

89480 LUCY SUR YONNE LUCY SUR YONNE

[Jacfra.gouin@wanadoo.fr](mailto:Jacfra.gouin@wanadoo.fr)

La mauvaise qualité de l’eau à Lucy sur Yonne a été constatée depuis Octobre 2017 par la présence de pesticides (notamment le CGA 369873 métabolite du dymétachlore) et notre commune n’étant pas, à ce jour, adhérente de la fédération des eaux de Puisaye/Forterre, une interdiction de pesticides dans le périmètre rapproché nommé PPR2 est la bienvenue.

A ce sujet, dans le rapport de l’étude BAC du cabinet TAUW, il est question de l‘implantation de zone tampon de 10 mètres (enherbée ou plantée de haies) pour protéger des ruissellements lors de pluies abondantes. Cette préconisation nous paraît très réaliste et facile à mettre en place.

Il est à noter que cette préconisation du cabinet TAUW ne figure pas dans le projet de DUP.

Peut-être aussi à prendre en compte la proximité de la route CD21 très étroite avec des fossés profonds n’excluant pas une possible pollution en cas d’accident.

Concernant le périmètre rapproché nommé PPR1, il est également préconisé dans le rapport de l’étude BAC, qu’outre les animations territoriales d’accompagnement des pratiques agricoles que des aides financières étaient possible pour aider les agriculteurs à une reconversion vers une agriculture bio.

Nous supportons depuis plus d’une année, dans notre commune, les désagréments d’une distribution d’eau en bouteilles en plastique qui, en plus de son coût intégralement payé par les contribuables que nous sommes, nécessite une certaine logistique. A cette dépense, s’ajoute, bien entendu, le paiement de notre facture d’eau donc des aides à l’AESN et nous devrons, peut-être, en plus, supporter le coût d’une interconnexion via la fédération des eaux, si elle est réalisée. Il est intolérable qu’à ce jour nous ne puissions pas avoir accès à un bien de consommation tel que l’eau potable.

Il est urgent de remédier à cette situation par la mise en place de solutions pérennes.